

CCNELAC

Convention collective des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur Par équivalence

Délivré à :

Corinne GUION

En reconnaissance des aptitudes professionnelles reconnues par équivalence dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (CCNELAC) du 5 janvier 1994 et conformément à la signature de l'avenant n°24 du 29 septembre 2006 portant sur la création et la reconnaissance du C.Q.P. d'opérateur de P.A.H.

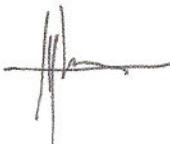
Etendu par arrêté du 8 février 2007, par le Ministère des Relations du Travail et promulgué au Journal Officiel du 16 février 2007

Fait à Paris le 20 février 2009

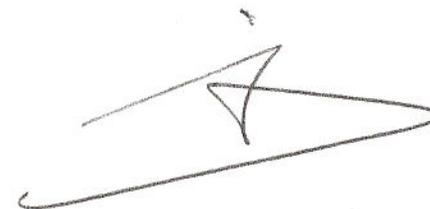
Le Président du Jury

Pres. 

Le Président de la Commission
Paritaire Nationale de l'Emploi et
de la Formation

Pres. 

Le titulaire



CCNELAC

Convention collective des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur

Certificat valable uniquement dans les entreprises appliquant la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels telles que définies dans son champ d'application, Titre 1, chapitre Ier

Avec l'option Évacuation

Le présent diplôme n° 2016-02-15/02516 est délivré à :

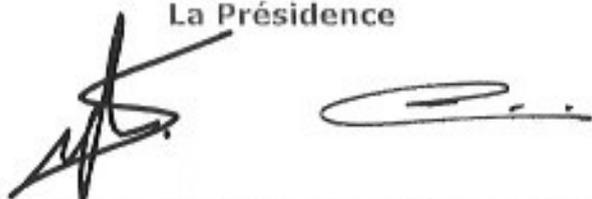
Daniel SIMON né(e) le 05/ 02/1968

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (CCNELAC) du 5 janvier 1994 et conformément à la signature de l'avenant n°24 du 29 septembre 2006 portant sur la création et la reconnaissance du C.Q.P. d'opérateur de P.A.H.

Etendu par arrêté du 8 février 2007, par le Ministère des Relations du Travail et promulgué au Journal Officiel du 16 février 2007

Fait à Paris, le 15 Février 2016

La Présidence



Le titulaire



CCNELAC

Convention collective des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur Avec l'option Evacuation

Le présent diplôme n° 944 est délivré à :

Philippe GUION (date de naissance : 11 juillet 1956)

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels (CCNELAC) du 5 janvier 1994 et conformément à la signature de l'avenant n°24 du septembre 2006 portant sur la création et la reconnaissance du C.Q.P. d'opérateur de P.A.H.

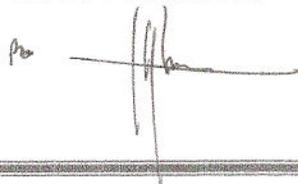
Etendu par arrêté du 8 février 2007, par le Ministère des Relations du Travail et promulgué au Journal Officiel du 16 février 2007

Fait à Paris le 11 décembre 2006

Le Président du Jury



Le Président de la Commission
Paritaire Nationale de l'Emploi et
de la Formation



Le titulaire

